



En Semaine Sur Les Sentiers
Mairie de Louvigny
17 Grande Rue
14111 Louvigny

essls@laposte.net

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai
33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19

frrandonnee@grassavoye.com

Contrat

n° : 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois
Fontanot 92000 Nanterre

Tel 33(0)149313131

Contrat n° 4000716162 /0



NOTICE D'INFORMATION

Louvigny, le 25 septembre 2023

Séjour de 5 jours, (5 jours de randonnée autour du Mesnil Saint Père (Du 25 au 29 mars 2024 - 4 nuitées)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus.

Nombre de participants : 16 au minimum 26 au maximum.

Dates : du lundi 25 mars au vendredi 29 mars 2024.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage possible

PROGRAMME :

Nous vous proposons de découvrir les Grands Lacs de la Forêt d'Orient, le Chaourçois et la Côte des Bar au cours de ce séjour. Il débute à 13h30 le lundi 25 mars pour la première randonnée. Ceux qui le souhaitent peuvent nous retrouver pour pique-niquer à partir de 12h au parking de départ, face au camping (pique-nique non fourni).



J1 Mesnil-Saint-Père (Grands Lacs de la Forêt d'Orient), RDV 13h30 randonnée entre lacs et forêt – 10 km

J2 Dienville (Grands Lacs de la Forêt d'Orient), 9H - RDV au parking de la base de loisir – 11.5 km vers Unienville – après-midi libre ou 8 km vers Radonvilliers

J3 Essoyes (Côte des Bar), RDV 9h au parking de la mairie – 12 km vers Verpillières-sur-Ource – après midi libre (à voir Musée et parcours Renoir) ou 9 km en direction de Loches-sur-Ource avec une partie du parcours Renoir.

J4 Bossancourt (Côte des Bar), RDV 9h parking base de loisirs – 19.5 km, pique-nique à emporter avec soi, possibilité d'arrêter vers 11 km avec dépose d'une voiture le matin.

J5 Chaource (Le Chaourçois) RDV 9h30 près de la mairie - randonnée de de 8 à 10 km vous sera proposée vendredi matin, qui clôturera ce séjour.

En option, un repas au restaurant vous sera proposé après la randonnée de vendredi matin (J5).

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme pour garantir le bon déroulement du séjour.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél : 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré au Centre sportif de l'Aube, Résidence du Lac 6 rue du Lac 10140 Mesnil-Saint-Père.
Tel : 03.25.74.37.06, qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 210 € par personne, en pension complète du lundi soir au vendredi matin. Vous serez hébergé en chambres double avec salle de bains et wc indépendant (draps et serviettes de toilette fournis).
Supplément pour chambre individuelle : 28€ pour le séjour pour une personne.

- La pension du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Le vin rouge est fourni pour les repas.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'Association.
- Une salle pour nous réunir avant et après le repas.
- wifi gratuite.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du lundi midi, le restaurant du vendredi midi.
- Les boissons sauf vin pendant le repas.
- Les dépenses personnelles, visite du musée Renoir optionnelle.
- Le voyage, jusqu'au Mesnil Saint Père et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **26 septembre 2023**. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de **80 €** (chèque à l'ordre de l'Association) **À donner ou à envoyer renvoyer à : Anne-Marie Robert - 8 Grande Rue - 14111 Louvigny.**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **9 octobre 2023**.

En cas d'annulation du séjour, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive **après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Les informations concernant l'assurance sont disponibles sur le site <https://essls.jimdofree.com/infos-pratiques/>

PAIEMENTS :

Chèque de réservation : 80 € à la préinscription. Date limite 09/10/2023. Il sera transformé en acompte dès que le séjour est validé.

Primes d'assurance (facultatives) à régler lors de l'inscription définitive (voir ci-dessus).

Solde du séjour, **130€ avant le 28 février 2024.**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 1000 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris -
Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél : 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

-Annulation faite avant le 15/10/2023: restitution des sommes versées avec une retenue due aux surcoûts éventuels facturés par les hébergeurs et les réservations effectuées

-Annulation postérieure au 28/02/2024 : retenue jusqu'à 100% du montant total du séjour, en fonction des surcoûts facturés par les hébergeurs

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Les détails pratiques du séjours, carte du lieu de RDV, plan des parkings et autre complément d'information seront envoyés par mail à chaque participant quelques jours avant le séjour.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre adhérent de l'association titulaire d'une licence FF Randonnée valide. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE consultables sur le site de l'association <https://essls.jimdofree.com/infos-pratiques/>

